

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 19 avril 2021**

---

**DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2021 - SOUTIEN A LA RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 et de ses effets néfastes sur l'économie nationale, l'Etat a engagé un Plan de relance massif afin d'accompagner notamment les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets, en vue d'une reprise rapide des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Pour cela, une enveloppe globale exceptionnelle de 950 millions d'euros est prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2021 afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et départemental : à hauteur de 650 millions d'euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et 350 millions d'euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements.

Ces crédits viennent compléter le budget alloué au titre de la DSIL « Plan de relance », dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020, pour les opérations relevant de la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique.

Cette nouvelle enveloppe exceptionnelle, pilotée par le Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, vise spécifiquement la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités avec une cible de 30% minimum de réduction de consommation d'énergie. Seront plus particulièrement aidés :

- des actions à gain rapide présentant un fort retour sur investissement comme le pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...

- des travaux d'isolation ou de remplacement d'équipements,
- des opérations de réhabilitations lourdes pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité, l'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Les opérations subventionnées concerneront des projets présentant un niveau de maturité avancé permettant un engagement des travaux au cours de l'année 2021 et une livraison avant la fin de l'année 2022. Dans un objectif de cohésion du territoire, ce soutien financier sera apporté en priorité aux opérations situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux communes rurales. Ces crédits au titre de la DSIL « Part exceptionnelle » peuvent venir en complément d'autres subventions accordées par l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville ou de la DSIL « Grand Plan d'Investissement ».

Par conséquent, après analyse et instruction des dossiers proposés par la Ville, la Préfecture de Région a retenu l'opération de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du Centre Technique Municipal et de l'espace culturel Georges Brassens, au sein de la programmation régionale au titre de la DSIL « Part Exceptionnelle : rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » sur l'enveloppe 2021.

Cette subvention viendra donc compléter le financement du programme de travaux permettant le raccordement du centre technique municipal au réseau de chaleur urbain ainsi que le raccordement au gaz avec remplacement de la chaudière au fioul de l'espace culturel Georges Brassens, selon le plan de financement suivant :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention sollicitée DS IL 2021 Plan de relance (€)</i>	<i>Subvention sollicitée DS IL 2021 Plan de relance (% HT)</i>	<i>Subvention DS IL GPI 2020 (€)</i>	<i>Subvention DS IL GPI 2020 (% HT)</i>	<i>Part communale (€ HT)</i>	<i>Part communale (% HT)</i>	<i>Part communale (€ TTC)</i>
Rénovation thermique et d'efficacité énergétique du Centre Technique Municipal et de l'Espace culturel G. Brassens	300 000 €	360 000 €	66 360 €	22%	173 640 €	58%	60 000 €	20%	120 000 €
TOTAL	300 000 €	360 000 €	66 360 €	22%	173 640 €	58%	60 000 €	20%	120 000 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 66 360 euros pour le projet de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens au titre de la DSIL « Part Exceptionnelle », sur l'enveloppe 2021, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France, afin de contribuer à la réalisation de ces travaux.

## DELIBERATION

Vu la loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle TERC2030398J du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle TERB2000342C du 14 janvier 2020 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement,

Considérant que le projet de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens vise une meilleure performance énergétique des équipements, une baisse des consommations d'énergie, une réduction des dépenses de fonctionnement et un meilleur confort d'usage,

Considérant que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « Part Exceptionnelle » contribue financièrement aux opérations visant la rénovation énergétique des bâtiments permettant la réalisation d'économies et l'amélioration des conditions d'utilisation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'opération de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention 66 360 euros pour l'opération de rénovation thermique et d'efficacité énergétique du centre technique municipal et de l'espace culturel Georges Brassens, au titre de la DSIL « Part Exceptionnelle » sur l'enveloppe 2021, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de l'ensemble de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET